

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 578

présenté par
M. Goldberg
-----**ARTICLE 14**

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux nombres :

« 25 et 50 »

les nombres :

« 50 et 60 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement modifie le montant fixé pour une montée en charge plus rapide et un effet plus significatif.

En effet, en raison d'une forte croissance des dépenses obligatoires de solidarité (en particulière RSA, APA, PCH) et d'une baisse des recettes fiscales issues des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la crise économique et sociale accentue chaque jour les disparités qui existent entre les départements en fonction des caractéristiques socio-économiques de leur population.

La conjoncture économique agit actuellement comme un puissant accélérateur des inégalités structurelles auxquelles le fonds de solidarité interdépartemental entend remédier.

Aussi, il paraît nécessaire d'en accélérer la mise en œuvre et de le doter dès sa création de ressources suffisamment significatives pour avoir un véritable effet correcteur, ce que ne permet pas une montée en charge trop progressive et trop étalée dans le temps.